

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)
FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)**

RAPPORT – MISSION D'AUDIT

**PROGRAMME
FILET DE SÉCURITÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES
TOUCHÉES PAR LE CORONAVIRUS**

**ACCORD DE DON
5068 / GR-HA**

**FINANCE PAR
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
(BID)**

**PÉRIODE :
1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021**

TABLE DES MATIERES

LETTRE DE TRANSMISSION ET SOMMAIRE DES RÉSULTATS.....	1
CONTEXTE.....	1
OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION.....	5
PROCÉDURES.....	5
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE L'AUDIT.....	8
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	12
ÉTAT DES INVESTISSEMENTS CUMULATIFS.....	14
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	16
RAPPORT DES VERIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE.....	22
RÉSULTATS D'AUDIT DÉTAILLÉS.....	24
ANNEXE 2 : LISTE DES IMMOBILISATIONS.....	40

LETTRE DE TRANSMISSION ET SOMMAIRE DES RÉSULTATS

M. Michel Patrick BOISVERT, Ministre
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
Port-au-Prince, Haïti
a/s

M. Charles Ernest CHATELIER, Directeur Général
Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES)
Port-au-Prince, Haïti

Monsieur le Ministre,

Ce rapport présente les résultats de notre vérification financière pour le Programme intitulé « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus » dans le cadre du Financement Non-Remboursable No.5068 / GR-HA de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) géré par le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021.

CONTEXTE

Présentation de FAES et du Projet

Le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) créé en 1990 par Décret Présidentiel est un organisme autonome à caractère financier placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le FAES a pour mission d'accompagner les Communautés défavorisées dans le Développement de leurs capacités et la valorisation de leur potentialité en vue de dégager une vision commune de leur avenir en apportant l'appui nécessaire à leur renforcement en finançant des projets prioritaires identifiés par ces communautés.

Le FAES intervient entre autres, dans le secteur de l'Éducation, la Santé, l'Agriculture, la Micro Finance, l'Assainissement, l'Assistance Sociale.

Projet 5068– Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus

L'objectif général de développement de ce projet est de contribuer à garantir des conditions minimales de qualité de vie aux personnes vulnérables dans le contexte de la crise provoquée par le COVID-19. L'objectif spécifique est de permettre de maintenir des niveaux minimaux de revenu pour les personnes affectées par le coronavirus, dans l'immédiat et pendant la période de rétablissement.

Pour atteindre ses objectifs, le Projet comprend les trois (3) composantes suivantes :

Composante I. Appui à la protection en ayant recours au programme des cantines scolaires existant.

Cette Composante financera les repas scolaires de cent mille (100,000) bénéficiaires pendant cent quarante (140) jours d'école, de septembre 2020 à juin 2021. La Composante fournira à tous les bénéficiaires des écoles publiques et non publiques sélectionnées une (1) collation le matin et un repas chaud le midi équivalent à mille deux cent (1 200) kilocalories environ par enfant et par jour. L'intervention utilisera une planification sensible en matière de nutrition et fournira des portions quotidiennes de fruits et légumes frais ainsi que des protéines pour rendre les repas aussi nourrissants que possible. Le Bureau de Nutrition et de Développement (BND) sera chargé de la mise en application de cette composante pendant l'année scolaire et l'accomplissement de douze (12) mois est prévu à partir de septembre 2020.

Cette Composante financera le recrutement du BND qui sera responsable des activités suivantes : (i) la distribution alimentaire aux écoles pour les snacks et la préparation des repas du midi ; (ii) la présentation aux acteurs scolaires des modalités du programme d'alimentation, le travail de sensibilisation au COVID-19 et l'enseignement des pratiques en matière de santé et d'hygiène ; (iii) la formation des cuisiniers à la préparation de repas équilibrés pour les écoles tout en s'assurant qu'ils respectent les meilleures pratiques sanitaires et d'hygiène liées au COVID-19 ; (iv) la distribution de deux (2) doses de médicaments antiparasitaires à tous les bénéficiaires du Programme ; (v) la distribution de vitamine A à tous les bénéficiaires du programme ; (vi) la remise de réchauds améliorés, de réchauds au propane et de citernes aux écoles, si nécessaire ; (vii) l'achat et la livraison d'ustensiles de cuisine et de couverts aux écoles, si nécessaire ; et (viii) la mise en place d'une méthodologie devant permettre d'emporter chez soi des rations au cas où les écoles ne rouvriraient pas en septembre. Des produits alimentaires seront distribués sur une base mensuelle aux écoles participantes. La Composante financera également les frais administratifs facturés par l'opérateur spécialisée.

Ciblage des écoles : Le choix des écoles participant au programme de cantines scolaires sera basé sur les critères d'inclusion suivants : (i) le niveau d'insécurité alimentaire des zones ; (ii) les écoles doivent être situées dans l'un des six (6) départements ciblés par l'intervention qui sont l'Ouest, le Centre, l'Artibonite, le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest ; (iii) les écoles doivent disposer d'une infrastructure de base, y compris la capacité de stocker de la nourriture et de préparer les repas sur place; (iv) et toutes les écoles ayant déjà bénéficié des interventions alimentaires financées par la Banque, ainsi que les écoles construites grâce au financement de la Banque, seront incluses dans l'intervention. Les écoles publiques et non-publiques seront éligibles. Les écoles recevant une aide pour les repas financée par d'autres acteurs ou donateurs seront exclues de l'intervention afin d'éviter la duplication des efforts. Tous les enfants des écoles sélectionnées bénéficieront de la cantine scolaire.

Mécanismes et protocoles de distribution: Les intrants pour la préparation des repas scolaires seront distribués sur une base bimensuelle à travers le réseau des écoles sélectionnées. Dans le cas d'une réouverture des écoles en septembre 2020, les repas quotidiens seront distribués aux élèves au cours de la journée scolaire. Si les écoles sont obligées de fermer pour des raisons de crises socio-politiques ou autres pendant l'année scolaire, les repas scolaires seront distribués sous forme de rations sèches à emporter que les parents des enfants peuvent préparer à la maison. Le programme de cantines scolaires proposé prendra des mesures spéciales de santé et de sécurité compte tenu de COVID-19 et s'alignera sur les recommandations du MSPP et de l'OMS. Dans le cadre du programme de cantines scolaires, l'intervention comprendra la fourniture de savon pour le lavage des mains ainsi que de kits d'eau potable dans toutes les écoles. L'implémentation exigera que toutes les parties prenantes et les bénéficiaires se lavent les mains avant et après les repas. De plus, les masques seront utilisés par tout le personnel de livraison des prestataires de services et le personnel de cuisine de l'école pour servir les repas. Le programme de cantines scolaires envisagera des mesures de distanciation sociale réalisables dans les écoles.

Composante II. Appui à la protection des groupes vulnérables de la population non-inscrits sur les listes des programmes de transfert, travaillant dans le secteur informel

Cette Composante financera des transferts en espèces et en nature à cent trente neuf mille cinq cent quatre vingt dix (139,590) familles vulnérables au total, dont trente mille (30,000) dans les quartiers CitéSoleil et Martissant de Port-au-Prince et cent huit mille huit cent vingt (108,820) dans les zones vulnérables à l'extérieur de Port-au-Prince. Chaque famille recevra au maximum quatre (4) transferts. Le montant de chaque transfert pourra atteindre soixante-quinze (75%) pourcent du panier alimentaire de base. L'AVSI sera en charge de la mise en application de cette Composante dans les zones de Martissant et de Cité Soleil de Port-au-Prince et le PAM sera responsable des zones en dehors de Port-au-Prince. Un délai d'exécution de neuf (9) mois est prévu à partir de juillet 2020.

La Composante financera le recrutement de l' AVSI et du PAM qui seront responsables des activités suivantes : (i) le ciblage, l'identification et le choix des bénéficiaires ; (ii) la fourniture des prestations (en espèces, en bons d'achat, en transferts de fonds par téléphone portable ou kits alimentaires en nature) ; (iii) la conception et le lancement de campagnes de communication pour informer sur le caractère temporaire de l'intervention, en tenant compte de la diversité linguistique et culturelle du pays ; (iv) la définition et la mise en œuvre de protocoles devant permettre de procéder à la fourniture des prestations, alignés sur les directives de l'OMS pour empêcher la propagation du COVID-19 et, le cas échéant, sur les opérations humanitaires dans les milieux fragilisés. La Composante financera également les frais administratifs facturés par les opérateurs spécialisés et, s'il y a lieu, les frais qui pourraient découler de difficultés sans cesse croissantes à cause de l'agitation sociale ou de l'insécurité.

Ciblage des familles : Le ciblage des familles se fera par l'intermédiaire du SIMAST aux endroits où les listes du SIMAST sont disponibles, ou grâce à une approche communautaire (méthodologie de listage des fréquences) lorsque les listes du SIMAST ne seront pas disponibles. Avec la méthodologie de listage des fréquences, le premier critère de ciblage est la vulnérabilité générale des familles, définies comme étant dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins essentiels (notamment l'alimentation, la santé, l'éducation) ou confrontées à des difficultés majeures. Des critères démographiques supplémentaires seront appliqués pour cibler les familles les plus vulnérables, telles que celles qui sont dirigées par une mère célibataire, les femmes et les filles enceintes ou qui allaitent, et les familles avec des personnes handicapées, particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire. Un objectif spécifique d'au moins soixante (60%) pourcent de femmes parmi les bénéficiaires sera visé.

Mécanismes et protocole de distribution : Selon les zones d'intervention spécifiques, les mécanismes de transfert peuvent être (i) électroniques au moyen de paiements par téléphones mobiles, (ii) en bons alimentaires, (iii) en espèces sous enveloppe ou (iv) en kits alimentaires (en nature). Quelle que soit la modalité de transfert, les bénéficiaires seront enregistrés dans un système électronique pour vérifier leur identité à chaque distribution. Dans le cas spécifique des transferts du PAM, les bénéficiaires seront enregistrés dans le système SCOPE utilisé par le PAM dans le monde et obtiendront une carte d'identité SCOPE lors de l'inscription qu'ils devront présenter chaque fois qu'ils recevront de l'argent sous enveloppe ou les kits alimentaires. Dans les zones urbaines autres que Port-au-Prince, où davantage de personnes possèdent un téléphone mobile et où le réseau a une meilleure couverture, les paiements par téléphones mobiles pour les transferts de fonds seront privilégiés. Dans les zones spécifiques de Martissant et de Cité Soleil, qui font partie de Port-au-Prince, la méthode des bons alimentaires, échangeables auprès de vendeurs présélectionnés, sera utilisée car elle a déjà fait ses preuves dans ces zones caractérisées par des niveaux d'insécurité et de pauvreté particulièrement élevés. Le PAM utilisera le principe des paiements en espèces sous enveloppe dans ces zones rurales à couverture mobile restreinte, une présence limitée d'agents pour le retrait des fonds reçus à partir des paiements mobiles, et cela se fera en coopération avec un partenaire financier du PAM. Compte tenu du risque de perturbation du marché existant dans le pays, en particulier dans les zones rurales, des transferts en nature seront utilisés au besoin. Pour informer des décisions sur la proportion de l'aide en nature et en espèces, un suivi continu à partir des données de références et du marché sera entrepris tout au long du cycle de vie du projet pour évaluer des facteurs tels que la disponibilité et les tendances des prix des produits alimentaires (sur la base du panier national de la ménagère), la sécurité et les contraintes logistiques qui affectent les zones et la capacité des vendeurs locaux à satisfaire la demande croissante.

En date du 21 juillet 2021, un avenant au contrat initial a été signé avec AVSI faisant passer le nombre de bénéficiaires à quarante cinq mille (45,000) dans les quartiers de Martissant et de Cité-Soleil et modifiant aussi à la hausse les montants des transferts monétaires du contrat initial. Ces changements sont devenus nécessaires afin de subvenir en toute urgence au besoin des bénéficiaires spoliés et décapitalisés dans le contexte d'insécurité dans ces quartiers.

De même en date du 22 septembre 2021, un contrat a été signé avec les centres GHESKIO, dont l'activité spécifique se focalise sur les transferts monétaires et services complémentaires pour les femmes vulnérables particulièrement exposées à la violence sexuelle. Cette sous-composante financera la distribution de transferts monétaires et de services complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de 770 familles monoparentales dont les femmes sont les seules chefs de familles vulnérables particulièrement exposées à la violence sexuelle et vivant dans les zones métropolitaines de Port-au-Prince exposées à l'insécurité alimentaire. Les centres GHESKIO sera en charge des activités suivantes: Le ciblage, l'identification et la sélection des bénéficiaires; La distribution de transferts monétaires par le biais de mécanismes de paiement mobile ou de paiement en espèce sous enveloppe; La prestation de services de santé; La prestation de services sociaux, psychosociaux, médicaux, nutritionnels, de réinsertion et d'orientation vers des services juridiques si nécessaire; La conception et la mise en oeuvre de campagnes de communication; Le suivi et l'évaluation de l'intervention.

Composante III. Appui à la protection des groupes vulnérables de la population non-inscrits sur les listes des programmes de transfert, travaillant dans le secteur formel

Cette Composante financera des subventions salariales temporaires pour quarante-trois (43) entreprises formelles du secteur textile, permettant de maintenir les niveaux minimums de revenu et de consommation des travailleurs de ce secteur lors des fermetures d'usines et qui pourraient s'avérer nécessaires pour lutter contre la pandémie. La subvention est égale à cinquante (50%) pourcent du salaire minimum journalier et couvre une période d'environ quinze (15) à vingt-deux (22) jours ouvrables par mois.

Ce financement s'exécutera de manière rétroactive par le remboursement du montant des subventions déjà accordées par le Gouvernement aux entreprises textiles au cours du mois d'avril 2020 -la subvention était équivalente à quinze (15) jours- et financera la réactivation de ce mécanisme de subvention salariale dans le cas où les usines devaient fermer à nouveau à l'avenir.

Mécanisme de ciblage : Seules les entreprises du secteur textile membres de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) seront éligibles pour recevoir des transferts pendant les périodes de fermeture des usines imputables au COVID-19.

Mécanisme de distribution : les fonds sont fournis sous la forme de transferts directs aux entreprises textiles de l'ADIH. Les entreprises sont elles-mêmes chargées du paiement des salaires.

Frais d'Administration, d'Évaluation et d'Audit du Programme

Cette Composante financera : (i) les évaluations externes des interventions dans le cadre des cantines scolaires et de transfert en espèces/en nature, (ii) le recrutement d'un centre d'appels pour assurer le suivi de l'exécution et la performance des interventions, (iii) les audits financiers ; (iv) un audit technique du Programme d'alimentation scolaire ; et (v) les frais d'administration du Programme. Les frais administratifs comprennent le recrutement a) d'un consultant junior de passation de marchés et b) d'un consultant en comptabilité pour renforcer les capacités du FAES, en particulier dans les domaines de la coordination du Programme, de la comptabilité, de passation de marchés, de la gestion financière et de la supervision du Programme, afin d'atténuer les risques fiduciaires.

Les coûts estimatifs du projet sont répartis comme suit :

CATÉGORIE DES DÉPENSES	
Composante I: Protection au moyen du programme de cantines scolaires existant	12,500,000.00
Total Composante I	12,500,000.00
Composante II :Protection des populations vulnérables non inscrite sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur informel	44,603,069.63
Total Composante II	44,603,069.63
Composante III :Protection des populations vulnérables ne figurant pas sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur formel	2,000,000.00
Total Composante III	2,000,000.00
Composante IV: Administration, Suivi, Évaluation, Audit	896,930.37
Total Composante IV	896,930.37
GRAND TOTAL	60,000,000.00

OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION

L'objectif de cette mission était de réaliser un audit de l'Etat des Flux de Trésorerie et de l'Etat des Investissements du Projet 5068 intitulé « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus » dans le cadre du Financement Non-Remboursable No.5068 / GR-HA de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), exécuté par le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021.

Notre vérification a été effectuée en conformité aux Normes Internationales d'Audit et aux Directives pour la Préparation des Rapports Financiers et des Audits Externes des Opérations financées par la Banque, et en conséquence comporte l'application des tests de corroboration et de conformité que nous avons considéré nécessaires dans les circonstances.

Les objectifs spécifiques de cet audit sont de (d') :

1. Exprimer une opinion sur l'État des Flux de Trésorerie et de l'État des Investissements Cumulatifs du Projet 5068, « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus », géré par le FAES qui détermine si ces États Financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, les contributions reçues et les frais encourus pour la période sous audit.
2. Évaluer et obtenir une compréhension suffisante des structures de contrôle interne en vue d'évaluer les risques de contrôle et d'identifier les insuffisances incluant les déficiences majeures qui constituent des faiblesses matérielles dans les structures de contrôle interne.
3. Réaliser des tests en vue de déterminer si le FAES a respecté, à tous égards importants, les lois et règlements applicables, en ce qui concerne les projets et programmes financés par la BID et spécifiquement le Projet sous audit.
4. Déterminer dans quelle mesure les dispositions appropriées ont été prises pour mettre en oeuvre les recommandations des audits antérieurs, le cas échéant.

PROCÉDURES

Les principales procédures de vérification ont été les suivantes :

A- État des Flux de Trésorerie et État des Investissements

- Procéder, sur base d'échantillonnage, à la vérification des opérations et écritures comptables, transactions et pièces justificatives qui supportent la production des États Financiers notamment :

l'État des Flux de Trésorerie ou l'État d'Encaissement et de Décaissement, et l'État des Investissements Cumulatifs du Projet incluant les montants budgétisés par rubriques, et grandes catégories ainsi que les financements reçus de la BID et les dépenses encourues et rapportées par le FAES.

Financement

- Confirmer directement avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) les fonds versés à le FAES ou payés directement aux consultants externes dans le cadre du Projet sous audit au cours de la période vérifiée.
- Confirmer avec la Banque de la République d'Haïti (BRH), ou tout autre banque, le solde des comptes de projet à la fin de l'année.
- Concilier les dépôts aux comptes du programme avec les financements reçus.
- Concilier les registres comptables de le FAES avec les LMS 1 et 10 émis par la BID.

- Vérifier que les revenus du Programme sont intégralement reportés dans les rapports financiers du programme.
- Vérifier que la gestion des comptes est faite en conformité avec le règlement d'opérations.

Dépenses

- Examiner les livres du Projet et le Grand Livre pour déterminer si les dépenses engagées ont été correctement enregistrées.
- Rapprocher le Grand Livre Général et les journaux auxiliaires aux relevés des dépenses du Projetrapporté à la BID.
- Revoir sur base de sondages, les dépenses du Projet et les requêtes de décaissement soumises à la BID en vue de nous assurer de leur conformité aux clauses contractuelles, de leur utilisation pour des activités prévues dans le cadre de l'accord de financement non remboursable, de l'existence de pièces justificatives appropriées et suffisantes, de leur report correct aux comptes de Grand Livre ou aux rubriques de dépenses, et de l'obtention des autorisations préalables selon les procédures.
- Examiner les coûts directs et indirects facturés ainsi que les coûts encourus, mais en attente de justification par la BID, y compris les coûts questionnables identifiés et questionnés.
- Identifier tous les coûts qui ne sont pas adéquatement supportés par des pièces justificatives ou ne sont pas en conformité avec les termes du contrat et qui ont été questionnés.

Avances

- Examiner les procédures utilisées pour contrôler les fonds, y compris leur acheminement aux institutions financières ou d'autres entités d'exécution.
- Examiner les comptes de banque et les contrôles sur ces comptes.
- Effectuer la confirmation positive de soldes, suivant qu'il se révèle nécessaire.
- Nous avons déterminé si les avances de fonds étaient justifiées et adéquatement supportées par une documentation suffisante, y compris les rapprochements des fonds avancés, décaissés, et les soldes disponibles.

Acquisition de biens, travaux et services

- Examiner les procédures de passation de marchés pour déterminer si de saines pratiques commerciales y compris la concurrence ont été utilisées, des prix raisonnables ont été obtenus, des contrôles adéquats étaient en place sur la qualité et les quantités reçues, et afin de s'assurer que les procédures et règlements de la BID et de la passation de marché de l'État Haïtien ont été correctement appliqués.
- Confirmer avec les contractants sur base d'échantillonnage les avances effectuées et les balances à payer.

- Examiner les requêtes de paiement présentées à la BID et les documents supportant ces requêtes.
- Revoir les rapports d'avancement des travaux des firmes de supervision.

Honoraires des firmes de consultants et des consultants individuels

- Revoir les procédures de sélection des firmes et des consultants et leur concordance aux normes prescrites par la BID et les clauses sur la passation de marché contenues dans l'accord de don et celles régissant le secteur public.
- Revoir sur base de sondage, les contrats avec les firmes et les consultants afin de nous assurer de la concordance des montants payés avec les termes de contrats, surtout en matière de soumission et d'acceptation des rapports et du respect des clauses des contrats et de l'accord.

Salaire et avantages sociaux

- Examiner les charges salariales directes afin de déterminer si les salaires étaient raisonnables pour les postes identifiés, conformément à ceux qui avaient été approuvés par la BID et supportés par des registres de paie, lorsque l'approbation était requise. Déterminer si des heures supplémentaires ont été imputées au Projet et si elles ont été autorisées en vertu des termes d'accord.
- S'assurer que les allocations de bénéfices sociaux reçues par les employés ont été effectuées en conformité avec les lois, règlements et accords établis, le cas échéant.
- Déterminer si les personnes qui ont reçu des bénéfices, services et prestations étaient admissibles à les recevoir.

B- Contrôle Interne

- Examiner et évaluer, à l'aide du modèle COSO (Committee of Sponsoring Organization), la structure de contrôle interne de l'entité liée au Projet 5068, « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus », financé par la BID et géré le FAES pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021 afin d'obtenir une compréhension suffisante de la conception et de l'efficacité des politiques et des procédures de contrôle en déterminant si ces politiques et procédures ont été mis en opération.
- Évaluer l'environnement de contrôle, l'adéquation du système comptable, les procédures et activités de contrôle. L'accent est mis sur les politiques et procédures qui se rapportent à la capacité de l'entité à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les données financières de manière compatibles avec les affirmations énoncées dans l'Etat des Flux de Trésorerie et l'Etat des Investissements du Projet 5068.

C- Conformité aux Termes des Accords et des Lois et Règlements Applicables

Lors de la planification et de la réalisation des contrôles sur la conformité, nous avons appliqué les éléments de procédures suivants :

- Identifier les termes de l'accord, lois et règlements pertinents et déterminer lesquels d'entre eux, s'ils ne sont pas observés, pourraient influencer directement et de manière significative l'Etat des Flux de Trésorerie et l'Etat des Investissements Cumulatifs du Projet 5068.
- Déterminer si les paiements ont été effectués conformément aux termes de l'accord, des lois et règlements applicables.
- Déterminer si des fonds ont été dépensés à des fins non autorisées ou non conformes aux termes de l'accord.

D- Suivi des Recommandations de l'Audit Précédent

Examiner les dispositions prises par la Direction sur les conclusions et recommandations qui ont été présentées dans le rapport d'audit précédent en vue de déterminer si des mesures appropriées ont été mises en place pour remédier aux carences constatées.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE L'AUDIT

A- État des Flux de Trésorerie et de l'État des Investissements Cumulatifs pour le Projet 5068 financé par la BID et géré par le FAES

Nous avons vérifié l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements Cumulatifs ci-joints pour le Projet financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et géré par le FAES pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021. L'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements Cumulatifs sont de la responsabilité de la Direction du le FAES. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces rapports financiers résultant de notre vérification.

Opinion

A notre avis, l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements Cumulatifs du Projet 5068 présentent fidèlement, à tous les égards importants, les revenus du Projet ainsi que les dépenses encourues et justifiées pour la période terminée le 30 septembre 2021. en conformité avec la base de comptabilité décrite dans la note numéro 2.

B- Structure de Contrôle Interne

Dans la planification et l'exécution de notre vérification, nous avons examiné la structure de contrôle interne du le FAES liée au Projet en vue de déterminer nos procédures d'audit dans le but d'exprimer notre opinion sur les États Financiers, y compris l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements. Sur la base de notre évaluation de la structure de contrôle interne nous avons conclu que certaines des lacunes observées pourraient compromettre la capacité du le FAES de présenter des informations financières fiables. Les constatations figurant dans le rapport d'audit du Projet 5068 financé par la BID et géré par le FAES ne sont pas des faiblesses matérielles, mais des lacunes importantes qui nécessitent des mesures correctives immédiates.

Les résultats de nos tests ont révélé des lacunes touchant certains aspects de l'environnement et des activités de contrôle (voir les résultats détaillés #I, #II, #III, #IV et #V) susceptibles d'affecter la gestion du Projet 5068.

C- Conformité au Regard des Accords, Contrats, Lois et Règlements

Nous avons effectué des tests de conformité avec les termes des accords et lois et règlements applicables en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements Cumulatifs sont exempts d'inexactitudes importantes résultant de non-conformité.

Les résultats de nos tests n'ont révélé aucun cas de non-conformité avec les lois Haïtiennes, accords et règlements qui doit être déclaré et divulgué selon les Directives pour la Préparation des Rapports Financiers et des Audits Externes des Opérations financées par la Banque contenues dans le Guide de Gestion Financière.

D- Suivi des Recommandations de l'Audit Précédent

La Direction du FAES a pris des mesures pour corriger les lacunes identifiées dans l'audit précédent ; Toutefois, des mesures correctives supplémentaires sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations. Nos observations sont présentées dans la section Structure de Contrôle Interne de ce rapport.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Nous avons pu recueillir les commentaires articulés par la Direction du FAES et ils sont intégrés dans le rapport après chaque recommandation. Toutefois, la Direction a émis ce commentaire général: *"En vue de prendre en compte les recommandations de l'audit, le FAES est en train de renforcer son engagement en faveur d'une gouvernance institutionnelle efficace à travers la prise des mesures correctives fortement recommandées. En ce sens, de nombreuses initiatives sont en cours; citons par exemple: l'élaboration du plan stratégique, l'actualisation du manuel d'opérations et de procédures, la mise en place de bases de données de suivi des recommandations générées de son système d'information et de gestion des fonds documentaires, mise en place des sous-dispositifs de production de rapports et d'organisation de réunions périodiques"*.

Sincèrement vôtre,



AMF_Experts
Certified Public Accountants (CPA)
17 décembre 2021

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

M. Michel Patrick BOISVERT, Ministre
Ministère de l'Economie et des Finances
Port-au-Prince, Haïti
a/s

M. Charles Ernest CHATELIER, Directeur Général
Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES)
Port-au-Prince, Haïti

Monsieur le Ministre

Nous avons audité les États Financiers du Projet « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus » Exécuté par le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) et financé avec des ressources de la Lettre Accord No. 5068 / GR-HA de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), qui comprennent l'État des Investissements Cumulatifs au 30 septembre 2021 et l'État des Flux de Trésorerie pour la période terminée à cette date, ainsi que les notes explicatives des États Financiers qui comprennent un résumé des politiques comptables importantes.

Opinion

A notre avis, les États Financiers ci-joints du Projet « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus » pour la période terminée 30 septembre 2021 ont été préparés dans tous les aspects importants, conformément aux dispositions de la clause contractuelle 5.03 du chapitre V de la Lettre Accord 5068 / GR-HA et au Manuel destiné à la préparation des Rapports Financiers et à la gestion de l'Audit Externe des Opérations Financées par la BID.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit, conformément aux Normes Internationales d'Audit (NIA). Nos responsabilités selon ces normes sont décrites ci-après dans la section Responsabilités de l'Auditeur en matière d'audit des États Financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES), conformément aux exigences d'éthique applicables à notre audit des États Financiers à (juridiction), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités d'éthique, conformément à ces exigences. Nous considérons que les éléments probants d'audit que nous avons obtenus fournissent une base suffisante et adéquate pour notre opinion.

Observation

Sans modifier notre opinion, nous avons attiré l'attention sur la Note 2 des États Financiers qui décrit la base comptable. Les États Financiers ont été préparés pour aider le Projet « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus » à remplir les exigences établies dans la Lettre Accord N° 5068 / GR-HA et dans les Instructions sur les Rapports Financiers et d'Audit Externe des Opérations Financées par la BID. Par conséquent, les États Financiers peuvent ne pas être adéquats pour être utilisés à une autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à l'Agence d'Exécution/au Coordonnateur (ou équivalent) du Projet et la BID et ne devrait pas être distribué ou utilisé par d'autres utilisateurs, différents de la Banque ou de l'Agence d'Exécution/Coordonnateur (ou équivalent) du Projet. Cependant, ce rapport peut se transformer en un document public ; le cas échéant, sa distribution ne serait pas limitée. Notre opinion n'a pas été modifiée à propos de cette question.

En conformité avec les termes de référence et les Normes Internationales d'Audit (International Standard on Auditing), nous avons également émis en date du 17 décembre 2021 un rapport sur le dispositif de contrôles. Cette évaluation n'était pas dans le but d'exprimer une opinion sur le contrôle interne du FAES, mais sur les États Financiers du Projet « Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus » dans le cadre du Financement Non-Remboursable 5068 / GR-HA. En conséquence, nous n'exprimons pas une telle opinion. Toutefois, en considérant les résultats de notre audit, ce rapport sur le contrôle interne en fait partie intégrante comme pour toute vérification effectuée en conformité avec les Normes Internationales d'Audit et devrait être lu en conjonction avec le présent rapport du vérificateur indépendant.

Responsabilité de la Direction en Matière d'États Financiers

La Direction est responsable de la préparation des États Financiers, conformément aux dispositions stipulées dans la clause 5.03 du chapitre V de la Lettre Accord No. 5068 / GR-HA et du Manuel d'instruction destiné à la préparation des Rapports Financiers et à la gestion de l'Audit Externe des Opérations Financées par la BID, ainsi que des contrôles internes que l'Administration estime nécessaires pour que ces États soient sans distorsions importantes, dû à des fraudes ou des erreurs.

Responsabilité de l'Auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les États Financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes matérielles qui résultent d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui contienne notre opinion. L'assurance raisonnable est un haut degré de sécurité, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé en conformité avec les NIA détecte toujours une inexactitude matérielle quand elle existe. Les inexactitudes qui peuvent être dues à une fraude ou une erreur sont considérées matérielles, individuellement ou sous une forme agrégée, s'il est possible de prévoir raisonnablement qu'elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se basant sur les états financiers

Sincèrement vôtre,



AMF_Experts
Certified Public Accountants (CPA)
17 décembre 2021

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
PROJET 5068 / GR-HA
POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)
 FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
 FILET DE SÉCURITÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES TOUCHÉES PAR LE CORONAVIRUS
 ACCORD DE FINANCEMENT NON REMBOURSABLE / 5068/GR - HA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021
 (Exprimé en dollars américains)

	30 Septembre 2021 BID	31 Mars 2021 BID
Encaissements		
Encaissements cumulés au début de la période	33,577,963.91	
Activités au cours de la période :		
Avances de fonds (Note 3a)	15,136,241.54	33,577,963.91
Paiements directs (Note 3b)	2,000,000.00	
	17,136,241.54	33,577,963.91
Total Encaissements	50,714,205.45	33,577,963.91
Décaissements effectués		
Décaissements cumulés au début de la Période	33,238,306.72	
Activités au cours de la période :		
Justification des décaissements nets (Note 3c)	3,798,265.00	33,120,007.10
Dépenses effectuées non encore soumises à la BID (Note 5)		21,831.63
Dépenses en attente de justification (Note 5, 6)	4,802,412.48	
Erreur BID		90,000.00
Dépense récusée		6,467.99
Paiements directs (Note 3b)	2,000,000.00	
DGI versée sur paiements directs (Note 3b)		
	10,600,677.48	33,238,306.72
Total Décaissements	43,838,984.20	33,238,306.72
Excédent des encaissements sur le décaissements	6,875,221.25	339,657.19
Ajustement de conversion (Note 2c)	(10,959.86)	(5,155.34)
Montants disponibles à la fin de la période (Note 4)	6,864,261.39	334,501.85

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS CUMULATIFS
FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
PROJET 5068 / GR-HA
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)
 FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
 FILET DE SÉCURITÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES TOUCHÉES PAR LE CORONAVIRUS
 ACCORD DE FINANCEMENT NON REMBOURSABLE / 5068/GR - HA
ÉTAT D'INVESTISSEMENTS CUMULATIFS
 POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021
 (Exprimé en dollars américains)

CATÉGORIE DES DÉPENSES	BUDGET AMENDÉ	SOLDE ANTÉRIEUR	MONTANT DE LA PÉRIODE	MONTANT CUMULATIF	SOLDE BUDGÉTAIRE au 30 Septembre 2021
CATÉGORIE DES DÉPENSES	BID	BID	BID	BID	
Composante I: Protection au moyen du programme de cantines scolaires existant	12,500,000.00	4,741,692.24	6,444,495.83	11,186,188.07	1,313,811.93
Total Composante I	12,500,000.00	4,741,692.24	6,444,495.83	11,186,188.07	1,313,811.93
Composante II :Protection des populations vulnérables non inscrites sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur informel	44,603,069.63	28,288,789.71	2,026,534.38	30,315,324.09	14,287,745.54
Total Composante II	44,603,069.63	28,288,789.71	2,026,534.38	30,315,324.09	14,287,745.54
Composante III :Protection des populations vulnérables ne figurant pas sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur formel	2,000,000.00		2,000,000.00	2,000,000.00	-
Total Composante III	2,000,000.00		2,000,000.00	2,000,000.00	-
Composante IV: Administration, Suivi, Évaluation, Audit	896,930.37	207,824.77	129,647.27	337,472.04	559,458.33
Total Composante IV	896,930.37	207,824.77	129,647.27	337,472.04	559,458.33
GRAND TOTAL	60,000,000.00	33,238,306.72	10,600,677.48	43,838,984.20	16,161,015.80

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)
FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
FILET DE SÉCURITÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES TOUCHÉES PAR LE CORONAVIRUS
ACCORD DE FINANCEMENT NON REMBOURSABLE / 5068/GR - HA
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

1. INFORMATION GÉNÉRALE

Le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) créé en 1990 par Décret Présidentiel est un organisme autonome à caractère financier placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le FAES a pour mission d'accompagner les Communautés défavorisées dans le Développement de leurs capacités et la valorisation de leur potentialité en vue de dégager une vision commune de leur avenir en apportant l'appui nécessaire à leur renforcement en finançant des projets prioritaires identifiés par ces communautés.

Le FAES intervient entre autres, dans le secteur de l'Éducation, la Santé, l'Agriculture, la Micro Finance, l'Assainissement, l'Assistance Sociale.

Projet 5068 – Filet de Sécurité pour les Personnes Vulnérables Touchées par le Coronavirus

L'objectif général de développement de ce projet est de contribuer à garantir des conditions minimales de qualité de vie aux personnes vulnérables dans le contexte de la crise provoquée par le COVID-19. L'objectif spécifique est de permettre de maintenir des niveaux minimaux de revenu pour les personnes affectées par le coronavirus, dans l'immédiat et pendant la période de rétablissement.

Les coûts estimés du Projet sont de 60,000,000.00 USD et s'étendent sur la période allant d'octobre 2020 à avril 2022.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES IMPORTANTS DE COMPTABILITÉ

L'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements Cumulatifs ont été préparés suivant la méthode de comptabilité de caisse modifiée, qui est une base globale de comptabilité différente des principes comptables généralement reconnus ou tout autre référence comptable internationalement reconnu incluant les Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière (IFRS).

a) Présentation des recettes, des dépenses et des contributions à recevoir

- Les revenus sont reconnus et déclarés lors de leur perception et réception.
- Les dépenses sont comptabilisées et déclarées lorsqu'elles sont engagées et payées.
- Une contribution à recevoir doit être reconnue comme un actif lorsqu'elle répond aux conditions suivantes :
 - o Le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé; et
 - o Le recouvrement ultime est raisonnablement assuré

b) Les équipements, le mobilier et les fournitures

Le matériel, mobilier et fournitures, désignés collectivement comme des immobilisations corporelles qui sont acquises par le biais du Projet financé par la BID sont comptabilisées comme dépenses au moment de leur acquisition. En conséquence, aucune dépréciation est reconnue sur ces biens et aucun amortissement est calculé ou facturé.

c) Monnaies

L'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements Cumulatifs sont présenté en dollars US. Les transactions initialement effectuées en monnaie locale, gourde Haïtienne (HTG), sont converties en dollars US, en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments du solde de fonds exprimés en gourdes au 30 septembre 2021 ont été convertis au taux d'alimentation du compte lors de la réception des fonds, soit 91.0404 HTG pour 1 USD au 30 septembre 2021. L'ajustement de conversion résultant de ces transactions est de 10,959.86 USD et présenté séparément à l'Etat des Flux de Trésorerie. Cet ajustement de conversion résulte principalement de la conversion du solde en fin de mois du compte de banque en monnaie locale (HTG) et se justifie tel que présenté dans le tableau ci-après, au 30 septembre 2021.

**AJUSTEMENT DU COMPTE EN GOURDES
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021
(Exprimé en dollars américains)**

	Montant HTG	Équivalent Taux	Montant USD
Montant disponible au début de la période	2,639,296.23	78.8709	33,463.50
Virement au cours de la période	4,656,520.00	93.1304	50,000.00
Montant disponible	7,295,816.23		83,463.50
Déboursés effectués selon les taux journaliers utilisés	7,228,273.59	93.9749	76,917.06
Solde du compte à la fin selon les taux journaliers	67,542.64		6,546.44
Solde du compte selon le taux de fin de période	67,542.64	91.0404	741.90
Ajustement de conversion de la période			(5,804.54)
Ajustement de conversion au début de la période			(5,155.32)
Ajustement de conversion au 30 Septembre 2021			(10,959.86)

3. FINANCEMENT

a) Avance de Fonds

La contribution totale reçue pour la période est de 15,136,241.54 tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

No Requête	Date	Montant Sollicité (USD)	Avance de Fond (USD)	Montant Justifié (USD)	% Justifié
3	02/04/2021	15,136,241.54	15,136,241.54		
TOTAL		15,136,241.54	15,136,241.54		

b) Paiements Directs

Les paiements directs constituent des versements effectués par la BID au contractant en règlement des requêtes soumises.

No Requête	Date	Montant (USD)	Montant Justifié (USD)	% Justifié
5	09/06/2021	2,000,000.00	2,000,000.00	100%
TOTAL		2,000,000.00	2,000,000.00	

c) Décaissements Justifiés

Les décaissements justifiés se détaillent comme suit:

	Décaissement justifié au 30 septembre 2021
Protection au moyen du programme de cantines scolaires existant	3,461,343.82
Protection des populations vulnérables non inscrites sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur informel	299,999.57
Composante III :Protection des populations vulnérables ne figurant pas sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur formel	
Administration, Suivi, Évaluation, Audit	36,921.61
TOTAL	3,798,265.00

La conciliation avec le LMS aux fins de détermination des montants non justifiés est présenté dans le tableau ci-dessous:

Requête	Avance	Justifié par LMS	Montant non Justifié
1	33,577,963.91		
2		18,634,595.77	
4		14,575,411.33	
3	15,136,241.54		
6		3,825,166.86	
TOTAL	48,714,205.45	37,035,173.96	11,679,031.49

Le montant non justifié au 30 Septembre 2021 totalisant \$11,679,031.49 est composé du solde en caisse disponible soit, \$6,864,261.39 (Note 4) , des Dépenses en attente de Justification d'un montant de \$4,802,412.48 (Note 5), de l'annulation du chèque 079 pour dépassement d'un montant de \$1,397.99, en considérant l'ajustement de conversion de \$10,959.86 (Note 2c) et d'un écart non identifié de \$0.23.

4. SOLDE EN CAISSE DISPONIBLE

Le solde en caisse disponible au 30 septembre 2021, tel que présenté au tableau suivant, est constitué de fonds résiduels existant dans les comptes bancaires maintenus à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et ne sont pas porteurs d'intérêt.

No Requête	30 Septembre 2021		Montant USD
	Montant HTG	Équivalent Taux	
Compte bancaire BRH 111 074695 USD			6,863,519.49
Compte bancaire BRH 111 274701 HTG	67,542.64	91.0404	741.90
TOTAL	67,542.64		6,864,261.39

5. DÉPENSE EN ATTENTE DE JUSTIFICATION

Dépense en attente de justification

Au 30 Septembre 2021, Le montant des dépenses en attente de justification s'élevait à \$4,802,412.48

	Au 30 septembre 2021
Protection au moyen du programme de cantines scolaires existant	2,983,152.01
Protection des populations vulnérables non inscrite sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur informel	1,726,534.81
Administration, Suivi, Évaluation, Audit	92,725.66
TOTAL	4,802,412.48

6. ETAT COMPARATIF DU PROJET AVEC LMS

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (MEF)
 FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
 FILET DE SÉCURITÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES TOUCHÉES PAR LE CORONAVIRUS
 ACCORD DE FINANCEMENT NON REMBOURSABLE / 5068/GR - HA
ÉTAT COMPARATIF DU PROJET AVEC LMS-BID
 POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021
 (Exprimé en dollars américains)

	BUDGET AMENDÉ	SOLDE PRÉCÉDENT	MONTANT DE LA PÉRIODE	MONTANT CUMULATIF	LMS	DIFFÉRENCE LMS-PROJET
CATÉGORIE DES DÉPENSES	BID	BID	BID	BID		
Composante I: Protection au moyen du programme de cantines scolaires existant	12,500,000.00	4,741,692.24	6,444,495.83	11,186,188.07	8,203,036.06	2,983,152.01
Total Composante I	12,500,000.00	4,741,692.24	6,444,495.83	11,186,188.07	8,203,036.06	2,983,152.01
Composante II :Protection des populations vulnérables non inscrite sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur informel	44,603,069.63	28,288,789.71	2,026,534.38	30,315,324.09	28,588,789.28	1,726,534.81
Total Composante II	44,603,069.63	28,288,789.71	2,026,534.38	30,315,324.09	28,588,789.28	1,726,534.81
Composante III :Protection des populations vulnérables ne figurant pas sur la liste des programmes de transfert, travaillant dans le secteur formel	2,000,000.00		2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00	
Total Composante III	2,000,000.00		2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00	
Composante IV: Administration, Suivi, Évaluation, Audit	896,930.37		129,647.27	337,472.04	243,348.62	94,123.42
Total: Administration, Suivi, Évaluation, Audit	896,930.37		129,647.27	337,472.04	243,348.62	94,123.42
GRAND TOTAL	60,000,000.00	33,030,481.95	10,600,677.48	43,838,984.20	39,035,173.96	4,803,810.24

Le montant de la différence LMS-PROJET de \$4,803,810.24 est composé des dépenses en attente de justification de \$4,802,412.48, d'un chèque annulé de \$1,397.99 pour dépassement prévu pour l'achat d'un téléphone.

7. CONCILIATION ENTRE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE ET L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS

	Au 30 septembre 2021
Décaissement cumulé selon des Flux de Trésorerie	43,838,984.20
Décaissement cumulé selon l'Etat des Investissements	43,838,984.20
TOTAL	-

8. STATUT DU FONDS DE ROULEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)
 FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES)
 PROGRAMME FILET DE SÉCURITÉ TEMPORAIRE ET COMPÉTENCES POUR LES JEUNES
 ACCORD DE FINANCEMENT NON REMBOURSABLE / 5068/GR - HA
RAPPORT SEMESTRIEL SUR LE STATUT DU FOND DE ROULEMENT - BID
 POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021
 (Exprimé en dollars américains)

ITEM	Montant détaillé pour chacune des opérations	Montant à inclure dans le formulaire RE 1- 733(9/98) Rapport semestriel sur l'état de Fonds de roulement
I - SOLDE DANS LE COMPTE BANCAIRE		
Compte bancaire BRH /111 074695USD	6,863,519.49	
Compte bancaire BRH /111274701 HTG	741.90	6,864,261.39
II - FONDS DÉJÀ UTILISÉS ATTENDANT JUSTIFICATION		
Dépenses en attente de justification	4,802,412.48	
Dépenses effectuées non encore soumises chk annulé pour dépassement prévu pour l'achat d'un téléphone	1,397.76	
		4,803,810.24
III- TOTAL FONDS DE ROULEMENT ATTENDANT JUSTIFICATION (I+II)		11,668,071.63
IV- SOLDE DU FONDS DE ROULEMENT SELON LE LMS		11,679,031.49
V - DIFFÉRENCE (IV-III)		10,959.86
Écart non identifié		
Ajustement de conversion	(10,959.86)	